



Languedoc-Roussillon

livre et lecture



Guide des dispositifs
« éducation artistique et culturelle »
en milieu scolaire
pour les projets livre et lecture
en Languedoc-Roussillon

Introduction

Languedoc-Roussillon livre et lecture (LR livre et lecture) est une association de loi 1901 soutenue par la Région Languedoc-Roussillon, la DRAC Languedoc-Roussillon et le Conseil général de l'Aude.

Dans une dynamique d'ouverture, elle propose aux professionnels, depuis janvier 2013, d'adhérer à l'association : adhérer pour s'engager à nos côtés et développer la bibliodiversité en région !

Languedoc-Roussillon livre et lecture a pour vocation d'accompagner les acteurs des métiers du livre en mettant en place une politique stratégique au service de l'interprofession, ainsi que des outils innovants au moment où ces métiers connaissent leur (r)évolution numérique et où les œuvres sont de plus en plus dématérialisées. L'élargissement des publics du livre et de la littérature est également l'une de ses priorités.

Il n'est plus à prouver que la présence des auteurs dans le milieu scolaire est un moyen de médiation accéléré pour encourager les enfants et les adolescents à lire. De nombreux projets peuvent s'imaginer en milieu scolaire mêlant ainsi l'objet livre et le monde professionnel du livre de la région : écrire des nouvelles, réaliser un carnet de voyage, inviter un auteur, animer un atelier BD, participer à un prix littéraire ou à un concours d'écriture, visiter la librairie de sa ville, découvrir le fonds de la bibliothèque de son quartier, comprendre le métier d'éditeur, illustrer la couverture de son livre idéal, lire à voix haute un chapitre de son livre préféré, publier ses notes de lecture sur un blog, participer au journal de son école, collaborer avec un écrivain en résidence dans son école, valoriser son projet lors d'une manifestation littéraire...

La région Languedoc-Roussillon compte plus de 400 auteurs, illustrateurs et traducteurs, 200 éditeurs, 100 librairies, 300 bibliothèques et 150 manifestations littéraires. LR livre et lecture met les annuaires de ces professionnels en ligne sur son site www.lr2l.fr afin de favoriser le maillage du territoire et les coopérations.

Ce guide s'adresse avant tout aux porteurs de projet — auteurs, médiateurs, enseignants, documentalistes, associations — dont la démarche s'inscrit en lien avec le livre et la lecture au sein du milieu scolaire languedocien.

Ce guide a souhaité rassembler l'ensemble des dispositifs d'aides à l'éducation artistique et culturelle, applicables aux projets livre et lecture et existants en Languedoc-Roussillon. Il présente des opérations spécifiques, au sein desquels les projets peuvent s'inscrire, ainsi que les prix littéraires auxquels les établissements scolaires peuvent participer.

Ce guide s'est établi par un regroupement d'informations apportées par les institutions et les structures pilotes. Toutefois la nature synthétique de ce document suppose que les porteurs de projet sont invités à prendre contact ou se rendre sur les sites Internet cités, pour obtenir des informations plus détaillées sur ces dispositifs. En effet ce guide ne vise pas à l'exhaustivité, le grand nombre d'institutions dédiant tout ou partie de leurs activités aux actions culturelles et scolaires rendant difficile une parfaite connaissance des programmes.

Sommaire

Introduction	1
Dispositifs d'accompagnement	2
Prix littéraires	15
Structures d'accompagnement	21
Équipe Languedoc-Roussillon livre et lecture	22

Dispositifs d'accompagnement

À L'ÉCOLE DE L'ÉCRIVAIN, DES MOTS PARTAGÉS Maison des écrivains et de la littérature (Mel)

Ce programme, lancé sous l'impulsion du Ministère de l'Éducation nationale, s'adresse aux collèges du réseau ambition réussite « Éclair ». Un auteur soumet au préalable la lecture d'une œuvre dite classique, et une œuvre personnelle. Ensuite l'auteur travaille avec les élèves sur des exercices d'écriture, des échanges, pour comprendre son rapport à la littérature. Les enseignants doivent, en prévision des rencontres, effectuer un travail d'approche de l'œuvre de l'auteur. Les projets soutenus aident des enfants socialement éloignés de la culture de l'écrit à se familiariser avec le livre, la bibliothèque et la lecture. Son objectif principal est de travailler les capacités de lecture et d'expression écrite et orale.

Établissements scolaires concernés : Les collèges du réseau ambition réussite « Éclair », des collèges dits « ruraux » sur l'ensemble du territoire français.

Intervention d'auteurs : Les élèves rencontrent à trois reprises l'auteur.

Critères d'éligibilité : Être un collège du réseau ambition réussite « Éclair ».

Financement : La Mel reçoit une subvention de la Caisse des dépôts pour rémunérer les auteurs et leurs frais de déplacement. Le Ministère de l'Éducation nationale lui octroie une subvention qui prend en charge l'achat des livres pour les classes et le financement de petites productions ou de déplacements dans des structures culturelles (musée...).

Calendrier :

Novembre/décembre : les élèves s'approprient les œuvres.

Janvier/mai : les élèves rencontrent les auteurs.

Juin : mise en forme des productions.

Fin juin : envoi des productions accompagnées d'un bilan au ministère.

Modalités de demande : Le Ministère de l'Éducation nationale lance un appel à projets auprès des collèges. La liste des collèges ayant répondu est ensuite transmise à la Mel qui propose des auteurs suivant la région concernée, le projet de la classe et le souhait d'engagement des auteurs dans ce type d'action.

Contact : Catherine RIZA

Coordinatrice du programme

Tél. 01 55 74 60 91

c.riza@maison-des-ecrivains.asso.fr

Nathalie LURTON

Coordinatrice du programme

Tél. 01 55 74 60 95

n.lurton@maison-des-ecrivains.asso.fr

Plus d'informations sur www.m-e-l.fr

L'AMI LITTÉRAIRE

Maison des écrivains et de la littérature (Mel)

Par ce dispositif unique de rencontres ponctuelles d'auteurs en milieu scolaire soutenu par le Centre National du Livre, la Mel souhaite encourager les initiatives de découverte de la littérature contemporaine et de ses auteurs. Ce programme se fonde sur une rencontre de deux heures entre une classe et un auteur. Ce dernier effectue une lecture de ses textes et mène un dialogue avec les jeunes autour de ses ouvrages, de ses sources et de sa pratique d'écriture. Ce dispositif invite les élèves à se questionner, à s'exprimer et à construire leur appréciation à travers la lecture préalable d'une œuvre et l'intervention de son auteur.

Établissements scolaires concernés : Les écoles élémentaires et primaires, les collèges, les lycées généraux, professionnels et agricoles, les CFA sur l'ensemble du territoire.

Intervention d'auteurs : Oui.

Critères d'éligibilité : Les établissements scolaires et les structures culturelles œuvrant pour la diffusion de la littérature et de la lecture (bibliothèques, médiathèques, associations, festivals etc.) peuvent bénéficier du programme.

Une rencontre de deux heures est organisée dans une classe. La rencontre doit être préparée en amont de la venue de l'auteur.

Deux rencontres sont possibles dans un établissement, deux classes sont donc concernées.

Les regroupements de classes ne sont pas autorisés.

Le projet d'accueil d'un auteur peut tout à fait s'intégrer dans le volet culturel du projet de l'établissement, ou par exemple dans les options d'exploration pour les lycées, ou les heures d'accompagnements personnalisés visant à dynamiser la lecture.

Financement : Ce dispositif est fondé sur un cofinancement entre la Mel et l'établissement scolaire concernant la rémunération de l'auteur et les frais de déplacements. La rémunération de l'auteur coûte 194,60 € TTC pour une rencontre, soit 97,30 € à la charge de l'établissement et 97,30 € à la charge de la Mel. C'est la Mel qui procède à l'engagement, à la rémunération et au remboursement des frais de déplacement de l'auteur. Ensuite, elle adresse à l'établissement une facture de 50 % de ces sommes. Dans le cadre d'un projet porté par une structure culturelle, seule la rémunération de l'auteur est co-financée.

Calendrier : Les établissements scolaires font acte de candidature entre juin et décembre.

Modalités de demande : Envoi électronique ou postal du formulaire « Demande de partenariat Ami littéraire », accompagné d'une fiche descriptive expliquant les motivations et les objectifs de l'enseignant. Si la demande est acceptée, l'établissement ou la structure reçoit une convention à remplir et signer. Les modalités et le calendrier de la rencontre s'établissent directement entre l'auteur et l'établissement. Le choix de l'auteur se fait soit par une suggestion de la Mel, soit par l'établissement s'il a un souhait préalable. Suite à la rencontre, un questionnaire-bilan est envoyé à l'établissement ou la structure pour évaluer le programme.

À partir de juin 2014, des propositions de parcours d'éducation artistique et culturelle en lien avec le programme l'Ami littéraire seront également proposées aux établissements.

En fonction des disponibilités financières des établissements, des ateliers d'écriture peuvent également être mis en place.

L'Ami littéraire soutient l'opération « Florilèges » mise en place par le Rectorat de Montpellier.

Contact :

Sophie ABELLAN

Coordnatrice du programme

Tél. 01 55 74 01 53

ami.litteraire@maison-des-ecrivains.asso.fr

Plus d'informations sur www.m-e-l.fr

PROJET FÉDÉRATEUR ET STRUCTURANT

Académie de Montpellier

(DAAC – Délégation académique à l'action culturelle)

Le « Projet fédérateur et structurant » permet aux établissements de monter des projets qui ne rentrent pas dans les dispositifs habituels de l'État mais qui sont construits en fonction des spécificités territoriales. Ces projets doivent impliquer la communauté éducative (plusieurs enseignants autour du projet), favoriser des partenariats avec des structures extérieures, voire plusieurs établissements scolaires. Les projets qui sont inscrits dans le contexte politique ou sociétal actuel sont valorisés.

Établissements scolaires concernés : Collèges et lycées de l'académie de Montpellier.

Intervention d'auteurs : Possible.

Critères d'éligibilité : Être en lien avec le volet culturel de l'établissement ; penser un projet dont le rayonnement se fait au-delà même de la commune de l'établissement ; avoir un caractère innovant.

Financement : L'établissement prend à sa charge au moins un tiers des financements. Le Rectorat rémunère les heures supplémentaires des enseignants ou professeurs impliqués, soit entre 30 et 80 heures supplémentaires selon le projet. La DRAC peut soutenir les projets en subventionnant la rémunération des auteurs ou des artistes à hauteur de 50 %.

Calendrier : Les établissements peuvent envoyer leur projet pour l'année scolaire 2014-2015 à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 6 juillet.

Modalités de demande : Les établissements doivent télécharger, sur le site du Rectorat, un formulaire de demande de financements. Il doit présenter le projet, les professeurs impliqués et être signé par le chef d'établissement. Les formulaires doivent être renvoyés par courrier à l'adresse du Rectorat (à l'intention de la DAAC) ou à Françoise SARDA à l'adresse mail ce.recdaac@ac-montpellier.fr. Le mail doit être intitulé « RNE_Projet fédérateur » (le RNE est différent pour chaque établissement). Les résultats des projets retenus sont publiés sur Oudige le 30 septembre.

Contact :

Irène POUTIER
Adjointe DAAC
ce.recdaac@ac-montpellier.fr.

Marion BLANCHAUD
Chargée de mission Littérature/écriture/
poésie/services éducatifs
Tél. 04 67 91 45 26
marie-helene.blanchaud@ac-montpellier.fr

Plus d'informations sur www.ac-montpellier.fr

RÉSIDENCE D'ARTISTE EN LYCÉE

Région Languedoc-Roussillon

Les résidences d'artistes dans les lycées de la région Languedoc-Roussillon visent à amener les jeunes à questionner leur rapport au monde, en mettant en perspective les propositions artistiques porteuses de sens, avec les enjeux de l'époque contemporaine. Elles peuvent s'appuyer sur une démarche de transmission, de création et d'ateliers de pratique animés sur le temps scolaire ou périscolaire. L'artiste en résidence sensibilise ainsi les lycéens au fait artistique et à ses prolongements.

Établissements scolaires concernés : Lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles du Languedoc-Roussillon.

Intervention d'auteurs : Oui. La résidence s'inscrit dans les apprentissages des élèves et accompagnera leur progression, en particulier dans le domaine de l'enseignement de l'histoire des arts, dont elle constitue une approche vivante et sensible.

Critères d'éligibilité : La résidence devra s'appuyer sur un projet mené dans le cadre d'un comité de pilotage créé autour du volet culturel du projet d'établissement. Les actions éducatives développées lors de la résidence s'articuleront avec ce volet culturel. Le comité de pilotage aura une exigence sur la qualité artistique des intervenants professionnels de la culture.

Financement : La Région verse 2 500 € au lycée pour financer l'hébergement hors lycée (si le lycée ne peut héberger l'artiste), les frais de déplacements, les frais de production artistique, la valorisation du fruit de la résidence.

La DRAC verse directement à l'artiste 2 500 €. La demande de financement sera effectuée auprès des services de la DRAC par l'artiste et

correspondra à sa rémunération.

Pour les lycées de l'Éducation nationale, le Rectorat apportera son soutien en Heures Supplémentaires d'Enseignement (HSE) à travers la dotation « Éducation Artistique et Culturelle » destinées aux enseignants impliqués.

Concernant les lycées de l'enseignement agricole, la DRAAF apportera son soutien à hauteur de 2 500 €.

Calendrier :

4 juillet : date limite des demandes des lycées en ligne sur « Agile ».

1^{er} trimestre de l'année scolaire : réponses de la Région et du Rectorat.

Les lycées relevant de l'enseignement agricole seront informés via les services de la DRAAF.

Modalités de demande : Le dossier présenté sur « Agile » devra obligatoirement comporter en pièce jointe un document qui reprendra les informations suivantes :

- La description du lycée et ses spécificités,
- La description du territoire et ses spécificités,
- Le volet culturel du projet d'établissement,
- La cohérence de la résidence d'artiste avec le volet culturel du projet d'établissement,
- Les partenariats envisagés et leurs formes,
- L'historique d'un ou des accueils d'artistes en résidence dans l'établissement pendant les cinq dernières années.

Contact :

Véronique MICHOLET

Service accompagnement éducatif

Tél. 04 67 22 68 60

micholet.veronique@cr-languedocroussillon.fr

Plus d'informations sur www.laregion-culture.fr

VIE DE L'ÉLÈVE À L'INTERNAT

Région Languedoc-Roussillon

La Région mène, depuis 2004, une politique de modernisation et de construction des internats qui contribue à la qualité de vie et au travail des élèves. Aujourd'hui, elle souhaite, dans le cadre de sa politique d'accompagnement éducatif, soutenir les établissements dans une démarche de projet permettant de faire de l'internat un lieu d'études et d'apprentissage, un lieu d'éducation, un lieu de vie et d'ouverture sur le monde.

Établissements scolaires concernés : Lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles du Languedoc-Roussillon.

Intervention d'auteurs : Oui. Ces rencontres, de même que le projet dans sa globalité, peut revêtir un caractère obligatoire, mais doit laisser du temps libre aux élèves.

Critères d'éligibilité : Le projet doit être lié au volet culturel de l'établissement, partenariat financier diversifié (DRAC, Rectorat...), capacité à mobiliser des publics divers, priorité aux projets prévoyant un parcours sur trois ans, utilisation des nouvelles technologies, lien avec d'autres internats de la région.

Financement : Les heures d'intervention des partenaires extérieurs, le transport des lycéens internes et le « petit matériel » nécessaire au fonctionnement de l'activité et ne relevant pas de l'achat du budget de fonctionnement général de l'établissement sont des dépenses éligibles. Le financement est versé sous forme de subvention.

Modalités de demande : Le dossier de demande doit comporter une note de synthèse signée du chef de l'établissement reprenant l'état des lieux sur lequel s'inscrit ce nouveau projet internat et les objectifs visés, les CV des intervenants et partenaires associés au projet, un budget prévisionnel accompagné des devis, ainsi qu'un planning prévisionnel de l'organisation et des interventions. Il ne peut y avoir qu'un seul projet par établissement. Le projet porte sur une durée de trois ans.

Contact :

Véronique MICHOLET

Service accompagnement éducatif

Tél. 04 67 22 68 60

micholet.veronique@cr-languedocroussillon.fr

Plus d'informations sur www.laregion-culture.fr

AUTEURS AU LYCÉE

Languedoc-Roussillon livre et lecture

Soutenu par la Région Languedoc-Roussillon, « Auteurs au lycée » permet à une classe de lycée de rencontrer un auteur (écrivain, illustrateur, auteur de BD, traducteur) vivant en région et de l'accueillir pour animer un atelier d'écriture, d'illustration ou de BD, au cours de l'année scolaire. Chaque année, dix lycées et dix auteurs de la région participent à ce programme. Tous les ans, une thématique régionale est retenue en lien avec l'actualité littéraire. Les participants sont invités en fin d'année à la restitution régionale de l'opération à l'occasion de la Comédie du Livre à Montpellier. Un site Internet contenant toutes les productions des élèves est mis en ligne à la fin du mois de mai.

Établissements scolaires concernés : Lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles du Languedoc-Roussillon.

Intervention d'auteurs : Les auteurs animent six séances d'ateliers d'écriture, d'illustration ou de BD, entre novembre et mars pendant le temps scolaire. Une séance correspond à une demi-journée d'intervention.

Critères d'éligibilité : L'appel à projet est ouvert à tous les lycées du Languedoc-Roussillon. Seront toutefois privilégiés les projets émanant de lycées professionnels, techniques et agricoles ou de sections non littéraires. Plusieurs enseignants peuvent s'associer pour un projet. Celui-ci peut s'inscrire dans le volet culturel de l'établissement. Le partenariat avec le CDI et les lieux du livre de la ville (bibliothèques et librairies) est souhaitable.

Les auteurs participants doivent être inscrits dans l'annuaire des auteurs piloté par Languedoc-Roussillon livre et lecture. Ils doivent être publiés à compte d'éditeur, vivre en Languedoc-Roussillon et avoir au préalable une expérience d'animation d'ateliers.

Les établissements et les auteurs qui ont déjà participé les années précédentes ne sont pas prioritaires.

Financement : Languedoc-Roussillon livre et lecture rémunère les interventions des auteurs, prend en charge leurs frais de transport et les frais liés à l'ensemble des actions collectives régionales (communication globale de l'opération, restitution lors de la Comédie du Livre, site Internet...). Languedoc-Roussillon livre et lecture fournit aux établissements des ouvrages de l'auteur intervenant.

Les établissements scolaires ont à leur charge le transport des élèves à la Comédie du Livre et la réalisation de livrets rassemblant les productions des ateliers.

Calendrier : Un appel à projet est lancé auprès des auteurs et des lycées de la région en juin. Le dossier est à déposer au plus tard le 31 août. À la rentrée scolaire, les projets sont sélectionnés par un comité de pilotage. Les réponses sont données mi-septembre. Courant septembre, auteurs et enseignants sont mis en relation. À partir de novembre, les ateliers peuvent commencer. La restitution se fait au mois de mai, soit au sein de l'établissement, soit en extérieur (bibliothèque, théâtre...). Une restitution collective régionale a lieu durant la Comédie du Livre à Montpellier. Les établissements doivent envoyer leurs productions à Languedoc-Roussillon livre et lecture, afin qu'elles soient publiées numériquement.

Modalités de demande : La candidature se fait soit en ligne sur le site, soit par courrier. Enseignants et auteurs peuvent répondre séparément à l'appel à projet. Les projets où le binôme enseignant/auteur est déjà décidé en amont seront privilégiés.

Contact :

Céline GUELTON-THOMASSET
Chargée de mission Auteurs, vie littéraire
et médiation
Tél. 04 67 17 94 73
celine.thomasset@lr2l.fr

Plus d'informations sur
www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-scolaire.html

AUTEURS AU COLLÈGE DANS L'AUDE

Languedoc-Roussillon livre et lecture

Suite à un partenariat avec le Conseil général de l'Aude, Languedoc-Roussillon livre et lecture met en place un pendant du dispositif « Auteurs au lycée » dans quelques collèges de l'Aude. L'objectif reste le même : initier les élèves au travail d'un auteur de la région pour les sensibiliser à la littérature contemporaine et leur donner le goût de lire.

Établissements scolaires concernés : Collèges de l'Aude.

Intervention d'auteurs : Les auteurs animent six séances d'ateliers d'écriture, d'illustration ou de BD, entre novembre et mars pendant le temps scolaire. Une séance correspond à une demi-journée d'intervention.

Critères d'éligibilité : L'appel à projet est ouvert à tous les collèges de l'Aude. Plusieurs enseignants peuvent s'associer pour un projet. Celui-ci peut s'inscrire dans le volet culturel de l'établissement. Le partenariat avec le CDI et les lieux du livre de la ville (bibliothèques et librairies) est souhaitable.

Les auteurs participants doivent être inscrits dans l'annuaire des auteurs piloté par Languedoc-Roussillon livre et lecture. Ils doivent être publiés à compte d'éditeur, vivre en Languedoc-Roussillon, de préférence dans l'Aude, et avoir au préalable une expérience d'animation d'ateliers.

Les établissements et les auteurs qui ont déjà participé les années précédentes ne sont pas prioritaires.

Financement : Languedoc-Roussillon livre et lecture rémunère les interventions des auteurs, prend en charge leurs frais de transport et les frais liés à l'ensemble des actions collectives départementales (communication globale de l'opération, site Internet...). Languedoc-Roussillon livre et lecture fournit aux établissements des ouvrages de l'auteur intervenant.

Les établissements scolaires ont à leur charge le transport des élèves sur le lieu de la restitution départementale (Narbonne) et la réalisation de livrets rassemblant les productions des ateliers.

Calendrier : Un appel à projet est lancé auprès des auteurs et des lycées de la région en juin. Le dossier est à déposer au plus tard le 31 août. À la rentrée scolaire, les projets sont sélectionnés par un comité de pilotage. Les réponses sont données mi-septembre. Courant septembre, auteurs et enseignants sont mis en relation. À partir de novembre les ateliers peuvent commencer. La restitution se fait au mois de mai, soit au sein de l'établissement, soit en extérieur (bibliothèque, théâtre...). Une restitution départementale aura lieu à Narbonne lors du Salon du livre et de la jeunesse. Les établissements doivent envoyer leurs productions à Languedoc-Roussillon livre et lecture, afin qu'elles soient publiées numériquement.

Modalités de demande : La candidature se fait soit en ligne sur le site, soit par courrier. Enseignants et auteurs peuvent répondre séparément à l'appel à projet. Les projets où le binôme enseignant/auteur est déjà décidé en amont seront privilégiés.

Contact :

Céline GUELTON-THOMASSET
Chargée de mission Auteurs, vie littéraire
et médiation
Tél. 04 67 17 94 73
celine.thomasset@lr2l.fr

Plus d'informations sur

www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-scolaire.html

ARTISTE AU COLLÈGE : PARCOURS ARTISTIQUE

Conseil général du Gard

Le Conseil général du Gard souhaite que l'éducation artistique et culturelle fasse partie intégrante de la formation de l'élève. C'est pourquoi il a mis en place ce dispositif pour inciter les jeunes à s'ouvrir à la culture et permettre une plus grande accessibilité à celle-ci.

Établissements scolaires concernés : Collèges du Gard.

Intervention d'auteurs : Oui.

Critères d'éligibilité : Chaque dossier doit comprendre trois dimensions que sont l'expérimentation (intervention d'un auteur), la fréquentation des œuvres (sortie culturelle en lien étroit avec le projet) et une restitution (présentation du projet devant d'autres classes, les parents...). La priorité est donnée aux projets proposant des intervenants issus du département ou des départements limitrophes (ceux-ci doivent justifier d'une activité régulière de création), le projet doit être lié aux objectifs pédagogiques de l'établissement.

Financement : 1 500 € maximum. L'aide ne peut couvrir que 80 % maximum du budget. Elle concerne les frais d'intervention artistique, le transport de l'intervenant et les entrées des élèves au spectacle ou en sortie culturelle.

Calendrier : Les établissements ont jusqu'à septembre pour envoyer leur dossier, même s'il est préférable de les envoyer avant le 30 juin. Les parcours se déroulent entre janvier et mai, pendant le temps scolaire.

Modalités de demande : Tout collègue qui souhaite bénéficier du dispositif doit monter un projet avec un artiste avant de le proposer au Conseil général du Gard. Une fois celui-ci construit (pas nécessairement abouti dans sa forme), il transmet un dossier où sont expliqués l'action et les objectifs visés au regard du projet culturel de l'établissement.

Contact :

Martine GUILLERM

Coordinatrice éducation et enseignements artistiques

Tél. 04 66 76 37 78

martine.guillerm@gard.fr

Plus d'informations sur

www.gard.fr/nos-actions/education/education-artistique.html

ARTISTE AU COLLÈGE : RÉSIDENCE D'ARTISTE Conseil général du Gard

La résidence d'artiste au sein du collège a pour but de rendre présente la démarche de création au plus près de la communauté scolaire. Celle-ci s'inscrit dans la volonté du Conseil général du Gard de favoriser l'éveil et l'épanouissement des collégiens au travers des pratiques artistiques, espérant les inciter à fréquenter plus facilement les lieux culturels qui les entourent.

Établissements scolaires concernés : Collèges du Gard.

Intervention d'auteurs : Oui, pour une durée de 6 à 10 semaines, généralement non continue. Le découpage peut s'effectuer soit en plusieurs semaines, soit quelques jours par semaine, qui une fois additionnés donnent 6 à 10 semaines. La résidence s'effectue en-dehors des vacances scolaires.

Critères d'éligibilité : La résidence est ouverte à un artiste individuel ou à un collectif d'artistes. L'artiste doit avoir un statut professionnel. Le thème de la création doit être en rapport avec le thème de l'appel à projet. Cela signifie que les artistes doivent relier le travail auprès des élèves à celui de leur création au sein de la résidence. Le collège doit pour sa part impliquer 3 à 4 classes minimum. Le projet de résidence doit avoir un impact sur l'ensemble de l'établissement. De plus, le collège est dans l'obligation de pouvoir fournir une salle de travail à l'artiste.

Financement : 5 000 €. L'aide est versée au collège qui la redistribue à l'artiste.

Calendrier : Les collèges remplissent un dossier de demande d'accueil de résidence en mai. Une fois les collèges choisis, un appel à projet destiné aux artistes est lancé. Ceux-ci doivent prendre directement contact avec les collèges retenus. Le Conseil général transmet toutefois les dossiers des collèges à la DRAC et au Rectorat pour avis. Les résidences se déroulent entre janvier et mai, pendant le temps scolaire.

Modalités de demande : Suite à la publication de l'appel à projets, les artistes intéressés adressent les éléments relatifs à leur statut professionnel, un CV et un dossier artistique, une lettre de motivation et d'intention expliquant leur projet et son adaptation aux objectifs visés par la résidence. La sélection se fait par un comité de pilotage composé de représentants du Conseil général du Gard, de membres de la DRAC et de l'Éducation nationale, de l'équipe pédagogique du collège et de son chef d'établissement. L'artiste retenu rencontre ensuite l'équipe pédagogique du collège et le Conseil général, afin de finaliser le projet et de déterminer son calendrier. Un coordinateur est désigné au sein du collège.

Contact :

Martine GUILLERM

Coordnatrice éducation et enseignements artistiques

Tél. 04 66 76 37 78

martine.guillerm@gard.fr

Plus d'informations sur

www.gard.fr/acces-direct/appel-a-projet.html

AET PIERRESVIVES : LE GOÛT DE LIRE PROJET LIBRE

Conseil général de l'Hérault

Les actions éducatives territorialisées (AET) font partie d'un programme, s'adressant exclusivement aux collèges de l'Hérault, dont le but est de faire travailler une classe et un artiste ensemble autour d'un projet culturel. Ce projet peut toucher à différents domaines, allant de l'atelier slam à l'écriture d'une nouvelle, en passant par la mise en voix de contes. Les projets liés au livre doivent s'inscrire au sein de la thématique « lecture-écriture ».

Établissements scolaires concernés : Collèges de l'Hérault.

Intervention d'auteurs : Oui. L'artiste intervient à plusieurs reprises tout au long de l'année scolaire, les rencontres ponctuelles sont donc exclues du dispositif. Il intervient entre douze et vingt heures au total.

Critères d'éligibilité : Plusieurs enseignants de l'établissement scolaire prennent part au projet. L'artiste doit avoir un statut professionnel ou être lié à une association. Si celui-ci est un auteur, il doit avoir publié à compte d'éditeur.

Financement : La subvention versée, d'un montant variable, participe aux frais engagés par l'établissement et ne concerne que ce qui a trait aux intervenants. Ceux-ci sont rémunérés sur la base de 47 € par heure et les frais de déplacement pris en charge à hauteur de 0,23€/km à partir de 25 km aller (plafonné à 310 €). Les établissements peuvent solliciter des aides auprès d'autres structures. Par contre, une partie des frais doit être à la charge des établissements au titre des crédits pédagogiques globalisés.

Calendrier : Les collèges déposent leurs dossiers de candidature entre avril et juin. Courant octobre, le Conseil général de l'Hérault statue sur les projets qu'il retient. À partir de novembre, les notifications sont envoyées aux établissements scolaires, et en décembre, la subvention est versée.

Modalités de demande : Les établissements scolaires souhaitant participer déposent leur demande directement sur la base extranet qui lie les collèges au Conseil général de l'Hérault. Dans le cadre d'un souhait de partenariat avec une structure culturelle, l'accord de celle-ci doit être préalable à toute demande d'AET.

Contact :

Laëtitia TOUCHARD
Coordinatrice du programme
Tél. 04 67 67 36 25
ltouchard@cg34.fr

Plus d'informations sur
<http://pierresvives.herault.fr>

LA COMÉDIE DU LIVRE

Conseil général de l'Hérault

En partenariat avec la Comédie du Livre à Montpellier, le Conseil général de l'Hérault a mis en place un dispositif du même nom que la manifestation. Il permet à des collégiens de se familiariser avec les différents maillons professionnels de la chaîne du livre. Diverses rencontres peuvent avoir lieu lors de la journée du vendredi sur la Comédie du Livre.

Établissements scolaires concernés : Collèges de l'Hérault.

Intervention d'auteurs : Les collégiens rencontrent un auteur sur la Comédie du Livre.

Critères d'éligibilité : La rencontre s'intègre dans un projet construit en amont entre le collège et la Médiathèque départementale. Le nombre de places est limité.

Financement : La Médiathèque départementale prête, en amont de la rencontre, les ouvrages des auteurs aux collèges. Le transport des élèves, ainsi que la rémunération et le défraiement des auteurs, sont à la charge du Conseil général de l'Hérault.

Calendrier : Les collèges peuvent soumettre leur demande à partir du mois de décembre.

Modalités de demande : Prendre contact avec la coordinatrice collèges de la Médiathèque départementale.

Contact :

Laëtitia TOUCHARD
Coordinatrice collèges
Tél. 04 67 67 36 25
ltouchard@cg34.fr

Plus d'informations sur
<http://pierresvives.herault.fr>

POÉSIE AU COLLÈGE

Conseil général de l'Hérault

Afin de sensibiliser les élèves à la poésie, le Conseil général de l'Hérault propose chaque année aux collèges qui le souhaiteraient de travailler avec une compagnie de spectacle héraultaise, puis d'assister à un spectacle de poésie réalisé par cette compagnie. Suivant les compagnies, l'offre de projet n'est pas la même. Par exemple, la compagnie l'Albatros propose une journée d'intervention, tandis que la compagnie P'tit Atelier 3 intervient sur 8 séances d'une durée de 2 heures chacune.

Établissements scolaires concernés : Collèges de l'Hérault

Intervention d'auteurs : Oui. Les compagnies sont déjà sélectionnées par le Conseil général de l'Hérault. Il s'agit des compagnies l'Albatros, le P'tit Atelier 3 et l'Atalante.

Financement : La Médiathèque départementale PierresVives prête aux établissements des ouvrages de poésie. Le Conseil général de l'Hérault prend à sa charge la rémunération des compagnies.

Les collèges doivent prendre à leurs frais le déplacement, la restauration et éventuellement l'hébergement, si nécessaire, des intervenants.

Calendrier : Il n'y a pas de date de dépôt de dossier précise même s'il est demandé aux établissements scolaires de prendre contact avec la coordinatrice collège au moins un mois avant le début du projet souhaité.

Modalités de demande : Prendre contact avec la coordinatrice collège de la Médiathèque départementale.

Contact :

Laëtitia TOUCHARD
Coordinatrice collège
Tél. 04 67 67 36 25
ltouchard@cg34.fr

Plus d'informations sur
<http://pierresvives.herault.fr>

RACONTE-MOI LE LIVRE

Cœur de livres

Afin de transmettre le goût de la lecture dès le plus jeune âge, l'association Cœur de livres propose aux enseignants d'écoles primaires montpelliéraines de participer au dispositif « Raconte-moi le livre ». Les élèves rencontrent, au cours de cinq rendez-vous, des professionnels des différents maillons de la chaîne du livre autour d'un ouvrage sélectionné. Tout d'abord une rencontre avec l'auteur, puis l'éditeur et, suivant le niveau de la classe, un imprimeur ou un illustrateur. Les enfants se rendent ensuite en librairie et terminent le cycle avec la rencontre d'un bibliothécaire. De cette façon les enfants peuvent voir les différentes étapes de la fabrication et de la diffusion d'un livre et mieux comprendre le travail de chaque professionnel.

Établissements scolaires concernés : Écoles primaires de Montpellier.

Intervention d'auteurs : Oui. Chaque année quatre auteurs se répartissent la rencontre de quatre niveaux de classe.

Critères d'éligibilité : Le dispositif est ouvert aux écoles primaires montpelliéraines (du CE1 au CM2).

Au moins un des professionnels du livre est issu de la région Languedoc-Roussillon. Le domaine de la littérature jeunesse est principalement concerné.

Financement : L'association prend à sa charge l'achat des livres de l'auteur pour chaque enfant participant. De plus, elle rémunère et défraie les interventions des auteurs et éditeurs dans les classes. Les établissements scolaires participent partiellement au financement, un devis leur est fourni par Cœur de livres.

Calendrier :

15 mai : date limite de candidature pour les auteurs et éditeurs.

Septembre : date limite de candidature des écoles.

Janvier : rencontre avec l'auteur de l'ouvrage.

Février/mars : rencontre avec l'éditeur.

Avril : visite d'un imprimeur ou de l'illustrateur.

Mai : visite d'une librairie montpelliéraine.

Mai/juin : rencontre d'un bibliothécaire en médiathèque.

Modalités de demande : Un premier appel à candidature est lancé auprès des auteurs et des éditeurs entre avril et mai. Pour postuler, il suffit de remplir un formulaire de candidature avant le 15 mai, en précisant le titre de l'ouvrage qu'ils proposent. Dans ce formulaire (disponible sur le site Internet), il est demandé une biographie de l'auteur, le nom de la maison d'édition et l'envoi de l'ouvrage proposé, ainsi que le niveau scolaire concerné.

Les écoles répondent pour leur part à un appel à projet lancé par la ville. Les directeurs d'écoles s'inscrivent par l'intermédiaire du catalogue des offres culturelles du portail « Réussite éducative » de la ville de Montpellier, jusqu'au mois de septembre.

Contact :

Association Cœur de livres

Tél. 04 67 60 43 11

comedielivre@coeurdelivres.fr

Plus d'informations sur www.coeurdelivres.fr

LA CARAVANE DES DIX MOTS LANGUEDOC-ROUSSILLON Centre de création du 19

Dans le cadre du programme « La Caravane des dix mots Languedoc-Roussillon », le Centre de création du 19 a mis en place cette action culturelle en partenariat avec les bibliothèques de la région. Ainsi, des ateliers d'écriture se déroulent dans des bibliothèques avec la thématique des dix mots de la langue française choisis chaque année et un public ciblé, animés par des auteurs et des artistes de la région. Les établissements scolaires peuvent s'y associer, ainsi qu'à d'autres actions menées spécifiquement en direction des adolescents. LR livre et lecture est partenaire du Centre de création du 19 et associée à ce dispositif.

Établissements scolaires concernés : Toutes les classes du CP à la terminale.

Intervention d'auteurs : Oui.

Critères d'éligibilité : Les auteurs vivant en région sont prioritaires.

Financement : Variable suivant les projets. La Région, la DRAC, les Conseils généraux et les communautés de communes contribuent au financement des projets.

Calendrier : Les ateliers ont lieu entre novembre et avril. En mars, une journée professionnelle est organisée pour les bibliothécaires, médiateurs, enseignants, artistes... En mai la restitution globale rassemble tous les participants et intervenants.

Modalités de demande : Les établissements scolaires et les auteurs de la région intéressés sont invités à contacter le Centre de création du 19.

Contact :

Marie-Noël ESNAULT
Coordinatrice du programme
et directrice du Centre de création du 19
Tél. 04 66 22 97 60
centredecreationdu19@orange.fr

Plus d'informations sur

www.centredecreationdu19.com

Opération nationale « Dis moi 10 mots » :

www.dismoidixmots.culture.fr

Prix littéraires

CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION Ministère de l'Éducation nationale

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), créé en 1961, mobilise chaque année, quelques 50 000 jeunes. Les meilleurs travaux sont sélectionnés et récompensés au mois de mai par un jury départemental. Puis, la meilleure production de chaque catégorie est présentée par chaque jury de la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) au jury national qui délibère de juin à septembre. Les lauréats nationaux sont récompensés, au cours d'une cérémonie officielle, en fin d'année civile.

Le concours comporte six catégories de participation :

- 1) classes de tous les lycées : réalisation d'un devoir individuel en temps limité ;
- 2) classes de tous les lycées : réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports ;
- 3) classes de tous les lycées : réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel ;
- 4) classes de troisième : rédaction d'un devoir individuel en temps limité ;
- 5) classes de troisième : réalisation d'un travail collectif qui peut être un mémoire, associé ou non à d'autres supports ;
- 6) classes de troisième : réalisation d'un travail collectif, exclusivement audiovisuel.

Établissements scolaires concernés : Les élèves des classes de troisième des collèges, de toutes les classes des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, publics et privés sous contrat, et les élèves des établissements d'enseignement agricole, des établissements scolaires relevant du Ministère de la Défense.

Calendrier :

Été : annonce du thème.

Septembre/janvier : inscriptions.

Mars : épreuve écrite départementale.

Mai : remise des prix par département.

Modalités de demande : Les élèves sont inscrits par leur chef d'établissement auprès de la DSDEN correspondante en métropole, du (vice)Rectorat en Outre-mer, du Ministère de l'Éducation nationale pour les établissements français à l'étranger.

Plus d'informations sur www.cndp.fr/cnrd

LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE

Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Face à la disparition des Poilus, l'ONACVG invite les enfants des écoles primaires à s'approprier leur histoire et à la transmettre en devenant des « Petits artistes de la Mémoire ». Aidés de leurs enseignants, les élèves choisissent un soldat de la Grande Guerre originaire de leur commune et partent à la recherche des traces et des témoignages qu'il a laissés dans sa famille et au cœur des archives municipales ou départementales. Après avoir mené une minutieuse enquête et en s'inspirant du *Carnet de poilu* réalisé par le peintre Renefer pour raconter à sa fille sa vie quotidienne au front, les enfants confectionnent à leur tour un journal retraçant le parcours de « leur » Poilu. Le *Carnet de Poilu* de Renefer est prêté par les services départementaux de l'ONACVG aux classes participantes. Peintures, aquarelles, croquis, poèmes, textes courts... Les travaux qui se distinguent par la qualité de leur contenu historique et artistique, l'originalité et l'émotion qu'ils dégagent sont récompensés par le jury national lors d'une journée festive à Paris.

Établissements scolaires concernés : Priorité aux classes de CM2. Les classes mixtes de CM1-CM2 voire dans certains cas de CE2-CM1-CM2 peuvent participer.

Calendrier :

Septembre : lancement du concours.

Novembre : la classe participante est encouragée à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

Mai : date limite d'envoi des travaux originaux.

Juin : transmission des premiers prix départementaux aux Comités académiques du Centenaire et remises des prix par départements.

Juillet : transmission des productions retenues par académie au jury national.

Septembre : annonce des résultats nationaux.

Novembre : remise des prix dans un lieu prestigieux et sous le patronage d'une personnalité.

Modalités de demande : Les classes participantes doivent s'inscrire auprès du service de l'ONACVG de leur département.

Contact :

Service départemental des anciens combattants et victimes de guerre de l'Hérault

Tél. 04 67 16 59 30

sd34@onacvg.fr

Plus d'informations sur www.onac-vg.fr

CONCOURS SCOLAIRE DE BANDES-DESSINÉES

Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Par classe ou en candidat libre, collégiens et lycéens sont invités à concevoir une bande dessinée de une à trois planches. Chaque année un thème spécifique est donné.

Établissements scolaires concernés : Les collégiens et lycéens peuvent participer par classe ou à titre individuel.

Calendrier :

Octobre : lancement du concours

Mars : envoi des planches.

Avril : délibération du jury.

Mai/juin : cérémonie de remise des prix

Modalités de demande : Les classes participantes ou les candidats libres doivent s'inscrire auprès du service de l'ONACVG de leur département.

Contact :

Nathalie MARSAA

Coordonnatrice Mémoire et Communication de l'ONACVG Languedoc-Roussillon

Tél. 04 67 16 59 48

nathalie.marsaa@onacvg.fr

Plus d'informations sur

www.onac-vg.fr

<http://concours-bd-onac.blogspot.fr>

LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

Les petits champions de la lecture / SNE

Cette opération a été lancée sous l'initiative du Syndicat national de l'Édition (SNE). Elle souhaite assurer la promotion de la lecture auprès des jeunes, sur un mode différent de celui qui est habituellement promu : plus oral et plus festif. Elle vise à promouvoir la littérature jeunesse et plus particulièrement les auteurs vivants. Des élèves de classes de CM2 lisent à haute voix un court texte de leur choix pendant trois minutes maximum. Les enfants participent soit au sein de leur classe, soit au sein d'un groupe placé sous la responsabilité d'un médiateur du livre. Les sélections se font par groupe, département ou territoire (grâce à un comité local), puis par grandes régions et, enfin, au cours d'une finale nationale. Cette dernière a lieu à Paris, en présence des parrains de l'opération. Les organisateurs proposent aux jeunes de choisir, pour la finale, un extrait à lire parmi une sélection d'ouvrages jeunesse. Seuls 10 élèves sont finalistes. À chaque étape, le gagnant reçoit un diplôme et, parfois, un livre jeunesse. Le champion de la lecture est invité à faire partie du jury final pour l'année suivante et à remettre au prochain champion le livre d'or qu'il avait lui-même reçu.

Établissements scolaires concernés :

Classes et élèves de CM2.

Intervention d'auteurs : Lors de la finale, les auteurs des dix livres choisis par les finalistes sont invités à venir pour rencontrer les dix derniers enfants finalistes.

Critères d'éligibilité : Être en classe de CM2, avoir entre 9 et 12 ans, vivre en France métropolitaine. Chaque enfant choisit de manière libre et autonome son livre. Toutefois, les pièces de théâtre, les recueils de poésie, les histoires non publiées, les paroles de chanson et les manuels scolaires ne sont pas admis. En ce qui concerne la finale nationale, les enfants sont invités à choisir un extrait dans un livre, parmi une sélection de livres de fiction proposée par les organisateurs.

Financement : Les comités locaux sont constitués de bénévoles et ne sont donc pas rémunérés pour leur participation. Les coûts d'organisation des finales départementales sont faibles, les affiches et diplômes pour les enfants étant à imprimer depuis le site Internet de l'opération. L'association Les petits champions de la lecture prend en charge à la suite de la sélection régionale, la rencontre d'un auteur de littérature jeunesse dans la classe ou le groupe du gagnant. Les frais de transport pour la finale nationale sont pris en charge par l'association.

Calendrier :

Janvier/février : sélection au sein des écoles et/ou des groupes.

Février/mars : sélection par département.

Avril/mai : sélection régionale (annonce des finalistes mi-mai). La sélection régionale se fait à partir des captations vidéo des finales départementales.

Mai : finale nationale.

Modalités de demande : Les enseignants de classes de CM2 et les médiateurs du livre s'inscrivent sur le site Internet des Petits champions de la lecture grâce à un formulaire en ligne. Ils organisent un premier tour au sein de leur classe ou de leur groupe. Les personnes, souhaitant s'inscrire au comité de sélection départementale, le font via le site Internet de l'opération dans la rubrique « organisation/inscription ».

Contact :

contact@lespetitschampionsdelalecture.fr

Plus d'informations sur

www.lespetitschampionsdelalecture.fr

PRIX GONCOURT DES LYCÉENS

Bruit de lire

Le Prix Goncourt des lycéens est un prix littéraire créé en 1988, il est organisé par la FNAC, le Rectorat de Rennes, l'association Bruit de lire et se tient sous la bienveillance de l'Académie Goncourt. Assez rapidement le prix se développe sur l'ensemble du territoire français. Pour son vote, la France a été divisée en cinq régions, dont la région Sud qui s'étend de l'académie de Toulouse à celle de Nice. L'objectif est la promotion de la littérature contemporaine et la construction de la citoyenneté auprès du public lycéen. La sélection des livres en compétition se fait en septembre dans le cadre du Prix Goncourt. Pour la région Sud, une dizaine de lycées participe chaque année. Il est donné aux élèves la possibilité d'écrire des articles ou des brèves à propos des ouvrages en lice, via la plateforme du site Internet de l'association Bruit de lire.

Établissements scolaires concernés : Lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles.

Intervention d'auteurs : 2 cycles de rencontres ont lieu, mais ne concernent pas toutes les classes participantes. Courant octobre, la FNAC organise des rencontres à Toulouse et Marseille pour la région Sud. Dans ce cadre-là toutes les classes volontaires peuvent participer à la rencontre avec 4 à 5 des auteurs en compétition. En décembre, ont lieu les Rencontres nationales de présentation du lauréat à Rennes. Cette fois-ci, 8 classes de la région Grand-Ouest sont sélectionnées pour y assister, ainsi que 8 autres classes, sélectionnées sur le reste de la France par l'association Bruit de lire.

Critères d'éligibilité : Les lycées sont choisis sur leur expérience en matière d'écriture, la promotion de la lecture dans leurs établissements, la motivation de leurs élèves et de leur équipe pédagogique.

Financement : La FNAC offre à toutes les classes participantes les livres concourant au prix. De plus, si les classes se rendent à l'une des rencontres organisées par la FNAC à Toulouse ou Marseille, celle-ci prend à sa charge le déplacement des élèves.

Modalités de demande et calendrier : Un appel à candidature est lancé au printemps de chaque année. Fin mai/début juin, une commission se réunit pour débattre des lycées participants. Pour ce qui est de l'académie de Montpellier, trois lycées sont sélectionnés par an.

Contact :

Luc MARCHET
enseignant-relais du Rectorat pour la région Sud
et l'académie de Montpellier

Tél. 06 45 16 57 02

luc.marchet@ac-montpellier.fr

luc.marchet@wanadoo.fr

Plus d'informations sur www.ac-montpellier.fr

Et sur www4.fnac.com

PRIX MÉDITERRANÉE DES LYCÉENS

**Centre Méditerranéen de Littérature /
Région Languedoc-Roussillon /
Languedoc-Roussillon livre et lecture /
Rectorat de l'académie de Montpellier /
Canopé-CRDP (Centre régional de
Documentation pédagogique) de
Montpellier**

Le Prix Méditerranée des Lycéens est organisé par la Région Languedoc-Roussillon, le Centre Méditerranéen de Littérature (CML) et Languedoc-Roussillon livre et lecture, en partenariat avec le Rectorat de l'académie de Montpellier et le Canopé CRDP de l'académie de Montpellier. Ce Prix récompense un auteur francophone de premier ou second roman. Le jury est composé de plus de 1 500 élèves de seconde de la région.

Établissements scolaires concernés : Lycées généraux, techniques, professionnels et agricoles du Languedoc-Roussillon.

Intervention d'auteurs : Les lycéens peuvent rencontrer les auteurs en compétition entre janvier et mars (un auteur par département). Une fois que le vote a eu lieu, les lycéens sont invités à venir rencontrer le lauréat en mai.

Critères d'éligibilité : Les romans en compétition doivent avoir été publiés à compte d'éditeur entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année en cours, écrit par un auteur francophone, premier ou second roman, faire moins de 300 pages. L'un des 5 livres sélectionnés est nécessairement publié par un auteur ou un éditeur de la région.

Financement : Languedoc-Roussillon livre et lecture finance l'achat des livres en lice pour les lycées participants. La Région prend à sa charge les frais de transport des élèves lors de la rencontre avec le lauréat en mai. Le CML prend en charge la venue des auteurs et la récompense du lauréat.

Calendrier : Un comité de lecture choisit les 5 romans à la rentrée de septembre. Entre janvier et février, les élèves peuvent rencontrer un des auteurs en compétition. Pendant la première quinzaine d'avril les élèves votent, l'annonce du lauréat suit le dernier jour de vote. Les élèves rencontrent l'auteur lauréat en mai.

La remise du prix a lieu au printemps lors la Comédie du Livre à Montpellier, sur le stand de la Région, puis en octobre à Perpignan.

Modalités de demande : Les auteurs ou éditeurs intéressés doivent envoyer leur livre aux 10 membres du comité de lecture avant le 15 août. Liste et coordonnées sur demande. Les établissements scolaires intéressés s'inscrivent auprès de la Région avant fin octobre.

Contact :

Emmanuelle MALÉ
pour les auteurs et éditeurs
Secrétaire du CML
Centre Méditerranéen de Littérature
Tél. 04 68 51 10 10
cml66@wanadoo.fr

Éliane LLORET
pour les établissements scolaires
Attachée au service livre et lecture, chargée des
Auteurs, manifestations littéraires et libraires
Région Languedoc-Roussillon
Tél. 04 67 22 93 10
livreetlecture@cr-languedocroussillon.fr

Céline GUELTON-THOMASSET
pour les auteurs, éditeurs et libraires de la
région
Chargée de mission Auteurs, vie littéraire et
médiation
Languedoc-Roussillon livre et lecture
Tél. 04 67 17 94 73
celine.thomasset@lr2l.fr

Plus d'informations sur
www.lr2l.fr/mediation-en-milieu-scolaire.html

LE PRIX DES INCORRUPTIBLES

Les Incorruptibles

Le Prix des Incorruptibles est un événement national, créé par l'association du même nom, touchant un public d'élèves allant de la maternelle à la seconde. Son objectif est de permettre aux jeunes lecteurs de se forger une opinion personnelle sur les livres et, ainsi, développer leur goût pour la lecture. Devant l'ampleur qu'a prit ce prix, des projets locaux ont vu le jour, permettant de regrouper plusieurs structures (librairies, écoles, bibliothèques, etc.) et donc créer une véritable dynamique locale autour de la littérature jeunesse.

Établissements scolaires concernés : Toutes les classes de la maternelle à la seconde.

Intervention d'auteurs : Les auteurs interviennent en fonction de leurs disponibilités.

Les établissements peuvent également s'inscrire à des correspondances avec des auteurs ou des illustrateurs.

Financement : Les établissements scolaires ont à leur charge l'achat de tous les livres en lice pour le prix. En règle générale, ils doivent financer tout ce qui a trait aux élèves, dont le transport pour se rendre dans une bibliothèque et rencontrer l'un des auteurs. Dans l'Aude, la Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA) prend à sa charge la rémunération et le défraiement des auteurs. La rencontre a lieu dans une bibliothèque du département. La rémunération est basée sur le tarif de la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. Sont à ajouter les éventuels frais de restauration, transport et hébergement.

Calendrier : Les établissements peuvent s'inscrire jusqu'au 5 juillet pour l'année scolaire suivante. Les demandes de rencontres avec les auteurs, illustrateurs, traducteurs ou éditeurs doivent se faire entre la rentrée scolaire et le début des vacances de Noël. La correspondance avec les auteurs se demande avant le 21 novembre. Les votes sont clos fin mai. Le palmarès national est proclamé au milieu du mois de juin.

Modalités de demande : Pour participer, il faut obligatoirement devenir membre de l'association les Incorruptibles, pour un coût de 26 €. Grâce à cette adhésion, des tarifs préférentiels sont proposés pour l'achat des livres en lice. Les inscriptions se font sur le site des Incos avant le 5 juillet.

Dans l'Aude, la BDA est ainsi parvenue à s'associer à plusieurs établissements pour conduire le Prix des Incorruptibles. Une fois les établissements scolaires inscrits au Prix, la BDA se voit transmettre, par les Incos, le nom de ceux participants dans l'Aude. Ensuite, elle fait venir deux à trois auteurs pour des « circuits ». Ceux-ci peuvent mener jusqu'à 4 rencontres dans la journée, au sein des bibliothèques du département. Pour participer, les établissements scolaires ou les bibliothèques doivent remplir un bon de commande. Celui-ci peut soit être rempli en ligne, ou être imprimé puis renvoyé par courrier à la BDA.

Contact :

Association Les Incorruptibles

Tél. 01 44 41 97 20

info@lesincos.com

Plus d'informations sur www.lesincos.com

Malika TAMDJRIT

coordinatrice du programme dans l'Aude
BDA

Tél. 04 68 11 66 83

malika.tamdjrit@cg11.fr

Plus d'informations sur <http://biblio.aude.fr>

D'UN LIVRE À L'AUDE

Bibliothèque départementale de l'Aude (BDA)

D'un livre à l'Aude est un prix littéraire mené par Canopé-CDDP de l'Aude, le Conseil général de l'Aude et la BDA. Son objectif est de promouvoir la lecture auprès des adolescents. 4 romans sont sélectionnés pour concourir. Afin d'appréhender ces livres sous un angle nouveau, un lecteur intervient dans les classes pour lire quelques extraits. Ce n'est qu'à ce moment-là que les élèves découvrent les livres. Parallèlement un Prix de critiques est mis en place. Celui-ci permet, aux élèves qui le souhaitent, d'écrire des textes critiques ou d'inspiration libre sur ces 4 romans. Le jury, composé d'adultes et d'adolescents, se réunit avant la journée de proclamation de l'auteur lauréat.

Établissements scolaires concernés : Les classes et les élèves de troisième jusqu'à la terminale.

PRIX LITTÉRAIRE DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENS DE L'HERAULT

Conseil général de l'Hérault

Ce prix donne la possibilité à des adolescents, à titre individuel, d'élire un roman. Les collégiens sont répartis en 2 jurys de 15 élèves : sixième/cinquième et quatrième/troisième. Chaque jury vote pour un auteur différent. Les classes de jurés reçoivent les ouvrages primés et rencontrent les auteurs lauréats.

Établissements scolaires concernés : Collégiens de l'Hérault à titre individuel.

Intervention d'auteurs : Les jurés sont invités à rencontrer les deux auteurs lauréats durant la Comédie du Livre. Ces derniers font ensuite des rencontres dans les classes.

Financement : Le prix octroyé aux auteurs lauréats est d'un montant de 3 000 € chacun. Les élèves jurés reçoivent pour leur part un bon d'achats de livres de 40 €. Les livres des auteurs lauréats sont ensuite offerts à tous les CDI et bibliothèques des collèges de l'Hérault par le Conseil général.

Intervention d'auteurs : Possible.

Financement : La BDA finance la rémunération des auteurs et lecteurs intervenants en établissements scolaires ou dans les médiathèques.

Calendrier : Dépôt du dossier de participation le 30 septembre. Les élèves votent en mai.

Modalités de demande : Les établissements adressent un bulletin de participation au Canopé. L'inscription peut être individuelle ou collective.

Contact :

Malika TAMDJRIT
Coordinatrice du programme
BDA
Tél. 04 68 11 66 83
malika.tamdjrit@cg11.fr

Marie-Laure de CAPELLA
Coordinatrice du programme
CDDP de l'Aude
Tél. 04 68 47 73 85
marie-laure.de-capella@ac-montpellier.fr

Plus d'informations sur
www.dunlivrealau.de.wordpress.com

Calendrier :

Octobre/novembre : dépôt des candidatures pour devenir juré.

Décembre : nomination des collégiens jurés.

Janvier/mai : rencontres entre les jurés et vote.

Mai/juin : rencontre avec les lauréats et remise des prix à l'occasion de la Comédie du Livre sur le stand de la Médiathèque départementale.

Modalités de demande : Les collégiens souhaitant devenir jurés doivent répondre à un appel à candidature avant le 30 novembre. Dans leur candidature, ils doivent expliquer ce que représente la lecture pour eux, quel livre a changé leur vie et pourquoi ils désirent participer à ce jury.

Contact :

Marie JAULENT
Bibliothécaire à la Médiathèque départementale
pierresvives
Tél. 04 67 67 36 24
mjaulent@cg34.fr

Plus d'informations sur
<http://pierresvives.herault.fr>

Structures d'accompagnement

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUDE (BDA)

25, rue du Moulin de la Seigne
11000 Carcassonne
Tél. 04 68 11 66 77
bdacweb@cg11.fr

BRUIT DE LIRE

100, allée Saint-Héliér
35000 Rennes
Tél. 02 23 40 01 58
bruit.de.lire@wanadoo.fr

CANOPÉ DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER/ CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE (CRDP)

Allée de la Citadelle
34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 60 04 50

CENTRE DE CRÉATION DU 19

Rue Jean Blanc
30300 Comps
Tél. 04 66 22 97 60
centredecreationdu19@orange.fr

CENTRE MÉDITERRANÉEN DE LITTÉRATURE (CML)

Hôtel Pams - 18, rue Émile Zola
66000 Perpignan
Tél. 04 68 51 10 10
cml66@wanadoo.fr

CŒUR DE LIVRES

Hôtel de Varennes - 2, place Pétrarque
34000 Montpellier
Tél. 04 67 60 43 11
comediedulivre@coeurdelivre.fr

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AUDE

Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne
Tél. 04 68 11 68 11

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HERAULT

1000, rue d'Alco
34000 Montpellier
Tél. 04 67 67 67 67

CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD

Hôtel du département - Rue Guillemette
30044 Nîmes cedex 9
Tél. 04 66 76 76 76

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

5, rue Salle l'Évêque - CS 49020
34967 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 02 32 00

LANGUEDOC-ROUSSILLON LIVRE ET LECTURE

47, quai du Verdanson
34090 Montpellier
Tél. 04 67 17 94 69
contact@lr2l.fr

LES INCORRUPTIBLES

13, rue de Nesle
75006 Paris
Tél. 01 44 41 97 20
info@lesincos.com

LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

contact@lespetitschampionsdelalecture.fr

MAISON DES ÉCRIVAINS ET DE LA LITTÉRATURE (MEL)

67, boulevard Montmorency
75016 Paris
Tél. 01 55 74 60 90
courrier@maison-des-ecrivains.asso.fr

MEDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE L'HÉRAULT PIERRESVIVES

907, rue du Professeur Blayac
34080 Montpellier
Tél. 01 55 74 60 90

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER (DAAC)

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle
31, rue de l'Université - CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 91 45 26
ce.recdaac@ac-montpellier.fr

RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Hôtel de région
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 80 00
livretlecture@cr-languedocroussillon.fr

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE L'HÉRAULT

311, avenue Masséna - CS 79 551
34961 Montpellier cedex 2
Tel. 04 67 16 59 30
sd34@onacvlg.fr

SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION (SNE)

115, bd Saint-Germain
75006 Paris
Tél. 01 44 41 40 50

Équipe de Languedoc-Roussillon livre et lecture

PRÉSIDENTE

Marie-Christine Chaze

DIRECTRICE

Cécile Jodlowski-Perra

04 67 17 94 77

cecile.jodlowski@lr2l.fr

COMMUNICATION

Lucile Céréde

04 67 17 94 71

lucile.cerede@lr2l.fr

ADMINISTRATION

Anne-Yvonne Affret

04 67 17 94 74

anne.yvonne.affret@lr2l.fr

AUTEURS, MÉDIATION ET VIE LITTÉRAIRE

Céline Guelton-Thomasset

04 67 17 94 73

celine.thomasset@lr2l.fr

ÉCONOMIE DU LIVRE

Adeline Barré

04 67 17 94 76

adeline.barre@lr2l.fr

LECTURE PUBLIQUE, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS

Mélanie Marchand

04 67 17 94 75

melanie.marchand@lr2l.fr

Ce document a été créé en juin 2013 par Marlène Silhol,
il a été finalisé en mai 2014 par Julie Souvant.

Toutes deux étaient étudiantes en Master pro Métiers du livre et de l'édition
à l'université Paul-Valéry Montpellier 3.

Ce guide est l'une des missions qui leur a été confiée durant leur stage au sein du secteur
Auteurs, médiation et vie littéraire à Languedoc-Roussillon livre et lecture.

Ce guide, publié par Languedoc-Roussillon livre et lecture, est un outil destiné aux porteurs de projet livre et lecture en milieu scolaire situés en Languedoc-Roussillon. Il recense différents dispositifs d'aide à l'éducation artistique et culturelle, ainsi que les prix littéraires existant en région.
Une version en ligne est disponible sur le site www.lr2l.fr

Languedoc-Roussillon livre et lecture

47, quai du Verdanson

34090 Montpellier

Tél. 04 67 17 94 69

Fax : 04 67 17 94 70

contact@lr2l.fr

www.lr2l.fr

Languedoc-Roussillon livre et lecture est une association loi 1901, soutenue par le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Languedoc-Roussillon, le FEDER et le Conseil général de l'Aude.

